
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 5 juin 2013 à 8 h 30
Salle du conseil, Hôtel de ville
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Michael Applebaum, Maire
M. Laurent Blanchard, Président du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Vice-présidente du comité exécutif
Mme Élane Ayotte, Membre du comité exécutif
M. Michel Bissonnet, Membre du comité exécutif
Mme Mary Deros, Membre du comité exécutif
M. Richard Deschamps, Membre du comité exécutif
M. Christian G. Dubois, Membre du comité exécutif
Mme Josée Duplessis, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Alain Tassé, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Robert Lamontagne, Directeur général
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances et réglementation
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Caroline Bourgeois, leader du comité exécutif
M. Étienne Brunet, conseiller associé
Mme Érika Duchesne, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE13 0765

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 5 juin 2013, en y retirant les articles 30.007 et 40.005.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE13 0766

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 17 juin 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE13 0767

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 juin 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE13 0768

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 22 avril 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE13 0769

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 24 avril 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE13 0770

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 1^{er} mai 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE13 0771

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 6 mai 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.007

CE13 0772

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 8 mai 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.008

CE13 0773

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public de construction pour la réfection du complexe d'étanchéité des bassins centraux de la toiture du Complexe sportif Claude-Robillard sis au 1000 avenue Émile-Journault.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1130660008

CE13 0774

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fabrication et l'installation de bennes basculantes en aluminium avec accessoires et approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1134922002

CE13 0775

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de contrat de licence, de gré à gré, entre la Ville et Bibliopresto.ca, organisme à but non lucratif, pour la période du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2015, pour l'abonnement à la plateforme de prêts de livres numériques Pretnumerique.ca, pour une somme maximale de 239 785,16 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 NTC1123315002CTC1123315002NTC1123315002

CE13 0776

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément à la Loi, un contrat de gré à gré, à Groupe Cambli inc., fournisseur unique, pour la fourniture d'un camion de protection blindé tactique pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 364 606,42 \$, taxes incluses ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1134472003

CE13 0777

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à ESRI Canada, fournisseur unique, pour la période du 28 mai 2013 au 27 mai 2014, pour le renouvellement du contrat d'entretien, des licences et outils du logiciel de géomatique du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 35 343,35 \$, taxes incluses, conformément au devis de renouvellement daté du 26 mars 2013;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1130206002

CE13 0778

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Ordigraphe inc, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de deux licences de la solution StorNext de Quantum, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 60 305,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 13-12669;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1136075001

CE13 0779

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente cadre, d'une durée de 3 ans pour la fourniture sur demande des équipements informatiques pour le système d'émission de constats informatisés et d'une durée de 5 ans pour le service d'entretien;
- 2 - d'accorder à Groupe Techna inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-11843;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1130066002

CE13 0780

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 4 ans pour la fourniture de voiturettes aspirateurs;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Exprolink inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12802 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1133447004

CE13 0781

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 840 742,14 \$, taxes incluses, pour la fourniture de pièces pour le centre de commande et de distribution et l'assistance technique pendant les travaux à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Futech St-Laurent inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 820 742,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12839 et au tableau de prix joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1134474001

CE13 0782

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure trois ententes-cadres, d'une durée de 36 mois, à compter de la date de leur émission, pour la fourniture sur demande de sacs de recyclage, bacs de récupération et bacs roulants;
- 2- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les biens mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12744 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

<u>Firme</u>	<u># Article</u>
Impressions Logobec International Itée	1
Scepter Corporation	2, 3,4,
Gestion USD Inc.	7

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et ce au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, à compter de la date de leur émission, pour la fourniture sur demande de sacs de recyclage, bacs de récupération et bacs roulants;
- 2- d'accorder à Rehrig Pacific Co., plus bas soumissionnaire conforme pour les articles 5 et 6, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12744 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1136134002

CE13 0783

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 607 329,07 \$, taxes incluses, pour le réaménagement géométrique, incluant la reconstruction de trottoirs, de bordures, d'îlots, de mails et de chaussée, de signalisation lumineuse et d'éclairage, là où requis, à l'intersection de la rue Lajeunesse et du boulevard Gouin (Prolongement du réseau des pistes cyclables - 2012), dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à ZS Travaux et Gérance inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 487 329,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 229902;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1134822028

CE13 0784

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 319 477,67 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de clôtures visant à sécuriser diverses intersections sur le territoire de la Ville de Montréal. (Programme de sécurisation – 2012) dans les arrondissements du Sud-Ouest, d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Clôture Provinciale inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 300 977,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 201702;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1134822026

CE13 0785

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 109 791,65 \$, taxes incluses, pour des travaux d'installation d'un système d'éclairage pour une piste cyclable sur la rue University, entre la rue Milton et le boulevard De Maisonneuve, dont les bases et conduits sont existants, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction N.R.C. Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 102 291,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 258701;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis entre projets, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1134822019

CE13 0786

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 340 853,33 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée mixte en chaussée flexible, de trottoirs et d'entrées de services d'eau potable, là où requis, dans la rue Laurendeau, de la rue Galt à l'avenue de l'Église (P.R.R. 2012 – Collectrices), dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Pavage D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 318 569,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 255202;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1134822023

CE13 0787

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 903 108,06 \$, taxes incluses, pour les travaux d'installation d'un système de feux de circulation et d'éclairage sur l'avenue Papineau, entre la rue Ontario et le boulevard René-Lévesque, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Installume inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 551 508,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 278801;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1134822034

CE13 0788

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 558 548,83 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée flexible, des trottoirs, d'îlots, le remplacement de services d'eau et la mise aux normes de feux de circulation, là où requis, dans l'avenue O'Brien, du boulevard de la Côte-Vertu à la rue Deguire dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Paysagiste S. Forget inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 405 348,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 265801;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1134822020

CE13 0789

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 872 959,50 \$, taxes incluses, pour l'aménagement de la cellule no 3 au lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à L.A. Hébert Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 757 984,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 795-AE;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1133334006

CE13 0790

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 1 800 000 \$, taxes incluses, pour effectuer le récurage et l'inspection télévisée par caméra conventionnelle (CCTV) des conduites et des regards du réseau secondaire de la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Aquarehab eaux usées inc.(CM11 0480), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 300 000 \$ à 7 560 000 \$, taxes incluses;
- 3 - d'approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Véolia ES Canada services industriels (CM11 0480), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 700 000 \$ à 3 240 000 \$, taxes incluses;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1134551003

CE13 0791

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 505 259,60 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la maçonnerie et des fenêtres à la caserne de pompiers n° 27, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 420 056,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5656;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1135350002

CE13 0792

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} avril 2013, pour la fourniture sur demande de l'évaluation psychométrique des aspirants policiers;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire CFC Dolmen inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12642 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'approuver le projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et CFC Dolmen inc.;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1134464002

CE13 0793

Vu la résolution CA13 19 0148 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 13 mai 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre local de développement Lachine Affaires (CLD Lachine), définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat, et ce, pour les années 2012-2013 à 2014-2015.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1135856026

CE13 0794

Vu la résolution CA13 090112 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 13 mai 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération ;

d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et CDEC AHUNTSIC-CARTIERVILLE définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat, et ce, pour les années 2012-2013 à 2014-2015.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1131333007

CE13 0795

Vu la résolution CA13 26 0122 du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en date du 6 mai 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement économique communautaire Rosemont-Petite-Patrie, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1130963006

CE13 0796

Vu la résolution CA13 27 0133 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en date du 7 mai 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et La Corporation de développement de l'Est (CDEST inc.), pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1130960002

CE13 0797

Vu la résolution CA13 13 0127 du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard en date du 6 mai 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la CDEC Saint-Léonard pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1133385026

CE13 0798

Vu la résolution CA13 210139 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 7 mai 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le CLD de Verdun, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1134588028

CE13 0799

Vu la résolution CA13 22 0176 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 7 mai 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Regroupement Économique et Social du Sud-Ouest de Montréal (RESO) pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1134577004

CE13 0800

Vu la résolution CA13 170146 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 6 mai 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement économique communautaire Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1130558001

CE13 0801

Vu la résolution CA13 10 195 du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord en date du 14 mai 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le CLD Montréal-Nord, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1133301003

CE13 0802

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention de collaboration entre la Société de Transport de Montréal (STM) et la Ville de Montréal pour l'utilisation de la capacité d'expansion du réseau de la STM dans le cadre du Projet SÉRAM;
- 2 - d'imputer la dépense maximale de 100 000 \$ prévue en 2013, après avoir opéré le virement budgétaire à partir des dépenses générales d'administration, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'approuver un budget maximum de 300 000 \$ qui sera dépensé en 2014, prévu dans les autres postes budgétaires relevant de la compétence d'agglomération. Le transfert de ces crédits au Service des technologies de l'information sera effectué au courant de l'exercice de 2014 lorsque la facturation avec la STM sera connue.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1135035001

CE13 0803

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Vision globale A.R. Itée un terrain vacant d'une superficie de 24 057,6 mètres carrés délimité par les rues Marc-Cantin, Carrie-Derick et Fernand-Séguin, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué des lots 1 728 978 et 2 400 865 du cadastre du Québec, pour la somme de 362 536 \$, plus les taxes applicables, le tout aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1120288005

CE13 0804

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal, nu-propiétaire, vend à La Rue des Femmes de Montréal, à des fins de logements supervisés, les droits immobiliers qu'elle détient dans un immeuble situé au 1313, rue Wolfe, constitué du lot 1 566 576 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie de 440,4 mètres carrés, pour la somme de 160 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'autoriser Auberge Madeleine à vendre les droits immobiliers qu'elle détient dans cet immeuble à titre d'emphytéote à La Rue des Femmes de Montréal;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1134962002

CE13 0805

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de renouvellement du bail par lequel la Ville loue au Regroupement Québécois de la Danse, à des fins administratives, un local d'une superficie 194,3 mètres carrés, au 4^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1^{er} juillet 2013, moyennant un loyer total de 159 921,46 \$, incluant la TPS, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1134069005

CE13 0806

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Roland Hakim et Associés inc., à des fins d'ateliers et d'entreposage pour le Service de la qualité de vie, un local d'une superficie de 371,60 mètres carrés au 2^e étage de l'immeuble situé au 930, rue Wellington, pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} avril 2013 jusqu'au 31 mars 2018, moyennant un loyer total de 343 020,19 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1135323001

CE13 0807

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour une période de cinq ans à compter du début des installations, des espaces pour l'ajout de nouvelles antennes et équipements sur le site de télécommunication Anjou-Ray-Lawson pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 526 585,50 \$ taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1130785003

CE13 0808

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de contrat par lequel Bell Mobilité inc. concède à la Ville de Montréal le droit d'installer et d'exploiter des équipements de télécommunication sur le toit du site Upper Lachine, situé au 2080, rue Harvard à Montréal, pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} mai 2013, pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 100 028,25 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de contrat;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1130785006

CE13 0809

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de contrat par lequel Bell Mobilité inc. concède à la Ville de Montréal le droit d'installer et d'exploiter des équipements de radiocommunication sur le site E0143 - Bellerive, situé au 1, place Bellerive à Laval, pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} mai 2013, pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 157 394,96 \$, taxes incluses, le tout, selon les termes et conditions prévus au projet de contrat;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1130785007

CE13 0810

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de bail, par lequel la Ville loue de Gestion immobilière Place Dorée inc., pour une période de 10 ans à compter du 1^{er} septembre 2014, un espace d'une superficie de 836,13 mètres carrés, situé au 5075, rue Jean-Talon Ouest, pour les besoins du poste de quartier 26 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer annuel de 289 737 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de bail et sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- 2 - d'autoriser une dépense maximale de 1 150 653,70 \$, taxes incluses, représentant le coût des travaux d'aménagement, payable au locateur en 2014;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1134565006

CE13 0811

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 20 000 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts d'été, les 6 et 19 juillet, dans le cadre des Concerts Campbell 2013;
- 2- d'accorder un soutien financier de 25 000 \$ à l'Orchestre Symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert au parc Ahuntsic, le 2 août 2013;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1134639002

CE13 0812

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 25 000 \$ à l'Association des pompiers retraités de Montréal pour l'érection du monument rendant hommage aux pompiers décédés en service;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1132645001

CE13 0813

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 75 000 \$ à Héritage Montréal pour soutenir la réalisation de diverses activités de sensibilisation, de diffusion et de formation en patrimoine, à raison de 25 000 \$ par année pour les années 2013, 2014 et 2015;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1133751005

CE13 0814

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 150 000 \$ au Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc., pour l'année 2013-2014, afin de réaliser le « Projet Intégration », dans le cadre de l'Entente triennale entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) 2011-2014;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1134251002

CE13 0815

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 72 000 \$ à la Société pour la mise en valeur de la Maison de Mère d'Youville, en vue d'effectuer une étude de faisabilité en quatre volets visant la requalification du site de l'ancien Hôpital général de Montréal faisant partie de l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, dans le cadre de l'Entente MCC-Ville 2008-2011;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1120525004

CE13 0816

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers située à l'intersection des rues St-Jacques et Delinelle dans le secteur du poste de quartier 15, de l'arrondissement du Sud-Ouest, à l'intersection des rues Charleroi et Alfred, située dans le secteur du poste de quartier 39, de l'arrondissement Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1123342001

CE13 0817

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser, conditionnel à l'acceptation par le conseil municipal, d'offrir la réalisation des travaux, et au conseil d'arrondissement de Ville-Marie d'accepter l'offre pour la réalisation de ces travaux, le lancement de plusieurs appels d'offres publics pour la réalisation du projet Pôle Frontenac phases I et II;

de recommander au conseil municipal :

- 2- d'offrir au conseil d'arrondissement de Ville-Marie, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, de réaliser les travaux nécessaires sur le réseau routier local dans le cadre du réaménagement du Pôle Frontenac phases I et II, incluant la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, à l'exception de la coordination des interventions de l'arrondissement et de la plantation d'arbres.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1130989001

CE13 0818

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de mandater, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour l'aménagement d'un sentier multifonctionnel ainsi que pour la réalisation de travaux de sécurisation et de drainage au golf municipal du parc Maisonneuve.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1125915005

CE13 0819

Vu la résolution CA13 22 0207 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 21 mai 2013;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de renouveler l'imposition d'une réserve, pour une période de deux ans, à des fins de parc ou de place publique sur une partie du lot 1 179 734, tel que montré au plan D-39 Sainte-Anne, préparé par Mylène Corbeil a.g, et daté du 4 mai 2011 et une partie du lot 1 179 785, tel que montré au plan D 38 Sainte-Anne, préparé par Noémie Plante a.g, et daté du 2 mai 2011;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet;
- 3- de mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières pour négocier de gré à gré l'acquisition des sites réservés.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1133823003

CE13 0820

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération d'adopter la résolution suivante :

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001);

- 1 - de déléguer, pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} juillet 2013, les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :
 - a. les parcs suivants :
 - i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
 - ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.
 - b. l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
 - c. les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;
 - d. l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place-des-arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le *Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047-65).

Adopté à l'unanimité.

30.005 1134235004

CE13 0821

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal d'adopter la résolution suivante :

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001);

D'accepter la délégation, pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} juillet 2013, des droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

- a) les parcs suivants :
 - i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
 - ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.
- b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
- c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;
- d) l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place-des-arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-65).

Adopté à l'unanimité.

30.006 1134235003

CE13 0822

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le versement d'une somme de 15 000 \$ par année pour 2013, 2014 et 2015, à même le budget de fonctionnement, à la Fondation du Centre Jacques Cartier pour la cotisation de la Ville de Montréal à titre de membre de l'Association du Centre Jacques Cartier;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1134504001

CE13 0823

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le déplacement de Mme Josée Duplessis, membre du comité exécutif, afin de participer au conseil d'administration et au congrès de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent qui se tiendra à Marquette, dans l'état du Michigan (États-Unis) du 19 au 21 juin 2013;
- 2- d'accorder une avance de fonds de 2 043,21 \$ à Mme Duplessis;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1134302001

CE13 0824

Vu la résolution CA13 20 0260 du conseil d'arrondissement de LaSalle en date du 6 mai 2013;

Il est

RÉSOLU :

de nommer M. Normand Trottier, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, membre représentant l'employeur sur le comité du Régime complémentaire de retraite des salariés de la Ville de LaSalle, du 30 avril 2013 au 20 juin 2014.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1132365021

CE13 0825

Vu la résolution CA13 12104 du conseil d'arrondissement d'Anjou en date du 7 mai 2013;

Il est

RÉSOLU :

de nommer M^{me} Andrée Duquette, à titre de représentante de l'employeur au sein du Comité du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville d'Anjou, en remplacement de Mme Jocelyne Maxwell, et ce, pour une période de deux ans, soit du 8 mai 2013 au 7 mai 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1133327012

CE13 0826

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue de l'événement « la Carifesta », sur la rue Sainte-Catherine entre les rues du Fort et Square Phillips prévoyant le montage sur le boulevard René-Lévesque entre les rues Peel et du Fort ainsi que la rue du Fort entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, et l'installation des estrades sur la rue McGill College entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Cathart ainsi que le Square Phillips;

de recommander au conseil municipal :

- 2- d'approuver le projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 150 000 \$ et financier de 30 000 \$ entre la Ville et l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), pour la tenue de l'événement « la Carifesta », le samedi 6 juillet 2013;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1135877002

CE13 0827

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la programmation d'événements publics 2013 - 4e partie;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1130577005

CE13 0828

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la tenue de l'événement « Le défilé de la St-Jean » sur les sites suivants :
 - site de montage : dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, sur la rue Rivier entre les rues Darling et Davidson; la rue Darling entre les rues Rivier et Sherbrooke;
 - mise en place : dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, sur la rue Sherbrooke entre les rues Préfontaine et Davidson;
 - le défilé : dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, sur la rue Sherbrooke entre les rues Davidson et Viau;
 - le démantèlement : dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, sur le côté sud de la rue Sherbrooke au coin de la rue Viau.

 - 2- d'autoriser la fermeture des voies publiques comme suit :
 - site de montage : du 23 juin de 8 h au 24 juin 19 h, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, sur la rue Rivier entre les rues Darling et Davidson, la rue Darling entre les rues Rivier et Sherbrooke;
 - mise en place : le 24 juin de 10 h à 18 h, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, sur la rue Sherbrooke entre les rues Préfontaine et Davidson;
 - le défilé : le 24 juin de 15 h à 19 h, dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, sur la rue Sherbrooke entre les rues Davidson et Viau;
 - le démantèlement : le 24 juin de 19 h à 20 h. dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, sur le côté sud de la rue Sherbrooke au coin de la rue Viau,

 - 3- d'autoriser la tenue de l'événement « Le Grand spectacle » au parc Maisonneuve et son occupation selon l'horaire suivant:
 - le montage : du 14 juin 6 h au 24 juin 11 h;
 - la tenue de l'événement : du 24 juin 11 h au 25 juin 01 h;
 - le démontage : du 25 juin 01 h au 30 juin.

 - 4- d'autoriser, pour la réalisation « Le Grand spectacle », la fermeture des voies publiques comme suit :
 - la rue Sherbrooke entre le boulevard Pie IX et la rue Viau, le 24 juin 15 h au 25 juin 4 h;
 - la rue Viau entre la rue Sherbrooke et le boulevard Rosemont, le 24 juin 15 h au 25 juin 4 h.
- de recommander au conseil municipal :
- 5- d'approuver le projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 600 000 \$ et financier de 85 000 \$ entre la Ville et le Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc., afin d'assurer un soutien technique lors de la tenue de l'événement « Les Festivités de la Fête nationale - Le Défilé de la St-Jean et le Grand spectacle », le 24 juin 2013;

 - 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CE13 0829

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser l'occupation du domaine public par « Le Festival International de jazz de Montréal » du 23 juin au 12 juillet 2013, incluant les périodes de montage et de démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de : Quartier des spectacles : Pôle PDA, quadrilatère délimité par les rues De Maisonneuve et De Bleury ainsi que les boulevards René-Lévesque et Saint-Laurent, incluant les places, les parcs et les rues;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public par :
 - Le Festival Juste pour rire du 8 juillet au 3 août 2013, incluant les périodes de montage et de démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de : Quartier des spectacles : Pôle PDA, quadrilatère délimité par les rues De Maisonneuve, De Bleury et Saint-Urbain ainsi que le boulevard René-Lévesque, incluant les places, les parcs et les rues ainsi que la course et le parcours suivants :
 - La Course Juste pour aider le 21 juillet :
 - Mise en place et départ : intersection des rues Jeanne-Mance côté Nord, boulevard De Maisonneuve, côté Ouest;
 - Parcours : rues Metcalfe Sud, Sainte-Catherine Est, Union Sud, Cathcart Est, Place Phillips Nord, Aylmer Nord, Mayor Est, City Councillors Sud, Sainte-Catherine Est, Jeanne-Mance Nord;
 - Arrivée: Place des Festivals.
 - Le parcours des Jumeaux le 27 juillet :
 - Mise en place : boulevard De Maisonneuve, entre les rues Balmoral et Clark;
 - Départ : boulevard De Maisonneuve Ouest et les rues City Councillors Sud, Sainte-Catherine Est, Jeanne-Mance Nord;
 - Arrivée : Place des Festivals.
- 3- d'autoriser l'occupation du domaine public par « Montréal Complètement Cirque » du 22 juin au 16 juillet 2013, incluant les périodes de montage et de démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de Quartier des spectacles : Pôle Quartier Latin, pour la place Émilie-Gamelin, du 11 au 15 juillet 2013, incluant les périodes de montage et de démontage pour la rue Saint-Denis entre les rues Sherbrooke et Sainte-Catherine, incluant le défilé suivant:
 - Le défilé à saute-mouton, le 3 juillet 2013 :
 - Départ : rues Savoie Nord, Ontario Ouest, Saint-Denis Sud, Sainte-Catherine Est
 - Arrivée : Place Émilie-Gamelin.
- 4- d'autoriser l'occupation du domaine public par « Les Arts Carnavalent » le 13 juillet 2013, incluant les périodes de montage et de démontage sur le parcours suivant :
 - Mise en place : boulevard De Maisonneuve entre les rues De Bleury et University;
 - Départ : rues University Ouest, McGill College Sud, Sainte-Catherine Est, Union Sud, Cathcart Est, Square Phillips Nord, Sainte-Catherine Est, Jeanne-Mance Nord;
 - Arrivée : Place des Festivals.
- 5- d'autoriser l'occupation du domaine public par « Le Festival Nuits d'Afrique » du 15 au 26 juillet 2013, incluant les périodes de montage et de démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de : Quartier des spectacles : Pôle PDA, quadrilatère délimité par les rues Saint-Urbain et Saint-Laurent ainsi que les boulevards De Maisonneuve et René-Lévesque, incluant les places, les parcs et les rues;

- 6- d'autoriser l'occupation du domaine public par « Présence autochtone/Terres en vues » du 29 juillet au 9 août 2013, incluant les périodes de montage et de démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de : Quartier des spectacles : Pôle PDA, quadrilatère délimité par les rues Sainte-Catherine, De Bleury et Jeanne-Mance ainsi que le boulevard De Maisonneuve, incluant les places, les parcs et les rues;

de recommander au conseil municipal :

d'approuver les projets de protocoles d'entente de soutien technique entre la Ville et « Le Festival International de jazz de Montréal », « Le Festival Juste pour rire », « Montréal Complètement Cirque », « Les Arts Carnavalent », « Le Festival Nuits d'Afrique » et « Présence autochtone/Terres en vues », afin d'assurer le soutien technique de la tenue des festivals.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1131508002

CE13 0830

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de mandater le Service de la qualité de vie pour accompagner et soutenir les arrondissements et, le cas échéant, les partenaires du milieu pour :
 - élaborer, mettre en œuvre et assurer la viabilité des plans d'action culturels locaux. (R-11)
 - consolider et le développer des quartiers culturels (R-12)
 - réaliser des projets de murales ou d'installations d'œuvres d'art public éphémères (R-12)
- 2 - de mandater le Service de la qualité de vie pour prendre, conjointement avec les services centraux concernés et les organismes du milieu, les mesures nécessaires afin de développer un système cohérent de signalisation des lieux et des équipements culturels municipaux et privés, de même que des quartiers culturels, et pour analyser, en collaboration avec les arrondissements, l'opportunité et la faisabilité d'élaborer un plan lumière (R-12);
- 3 - de mandater le Service de la qualité de vie, dans le cadre du Plan d'action en tourisme culturel et des démarches entourant les Quartiers durables et les Promenades urbaines, d'accroître son implication afin de permettre la réalisation de circuits culturels complémentaires à ces projets de développement urbain intégré (R-12);
- 4 - de mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière d'examiner l'hypothèse de recommander un amendement à la *Loi sur la fiscalité municipale* de manière à reconnaître aux regroupements d'artistes et d'artisans le droit d'être éligible aux mêmes exemptions de taxes que les organismes à but non lucratif (R-13, R-14, R-15) ;
- 5 - de mandater le Service de la qualité de la vie de s'assurer que soit intégrées, à même le futur Plan de développement de Montréal, des pratiques privilégiant la consolidation et le développement des quartiers culturels à Montréal (R-16);

de déposer au Conseil municipal la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports suite à l'examen public sur les quartiers culturels.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1132714003

CE13 0831

Vu la résolution CA13 170175 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 6 mai 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection requise par l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)* relatif aux travaux de raccordement d'un réseau privé telles que les conduites d'égout pluvial au réseau municipal dans le cadre du projet de réalisation des travaux de chemin de ceinture du Mont-Royal secteur de l'Université de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1135153004

CE13 0832

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)* pour la construction d'un entrepôt et d'espaces à bureau sur un terrain constitué des lots 4 884 110, 4 884 111 et 4 884 112 du cadastre du Québec, sur le territoire du Village de Senneville.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1130678001

CE13 0833

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 579,16 \$, relative à la participation de Mme Élane Ayotte, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine et du design, à l'Assemblée générale des Nations Unies au nom de la Commission Culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) qui se déroulera à New York (États-Unis), le 12 juin 2013;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.019 1130843002

CE13 0834

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Perras entre la 70^e et la 71^e Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1124386002

CE13 0835

Vu la résolution CA13 16 0155 du conseil d'arrondissement d'Outremont en date du 6 mai 2013;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont (1038-10, modifié) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1121867031

CE13 0836

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1123812001

CE13 0837

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) » et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1133599001

CE13 0838

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 000 000 \$ afin de financer les travaux de démolition et reconstruction de la caserne n° 75 dans l'arrondissement d'Outremont », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1134476001

CE13 0839

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le remplacement de véhicules et leurs équipements », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1135337007

CE13 0840

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le règlement R-105-12 modifiant le règlement R-105 concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par la Société de transport de Montréal, conformément aux dispositions de l'article 144 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.009 1136213002

CE13 0841

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « piste Rosaire-Gagné » la piste de jogging aménagée à l'intérieur du centre Pierre-Charbonneau, situé au 3000 de la rue Viau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1134521005

CE13 0842

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de désigner à titre de greffier adjoint de la cour municipale de la Ville de Montréal, conformément à la *Loi sur les cours municipales* (L.R.Q., c. C-72.01), Me Nathalie Gravel, titulaire en intérim du poste de Chef de section du greffe et greffière adjointe.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1130892003

CE13 0843

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de l'énoncé d'intérêt patrimonial portant sur les bâtiments situés aux 2075 et 2085, rue Bishop (arrondissement de Ville-Marie), conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1133751002

Levée de la séance à 15 h 12

70.001

Les résolutions CE13 0765 à CE13 0843 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Laurent Blanchard
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville